



SAINT-CYR-L'ÉCOLE¹
(YVELINES)

Services Techniques
PDV/FE/NR

ARRETE DU MAIRE
N° 2022/08/386

OBJET : Arrêté d'interdiction de stationnement et de circulation le 31 août 2022, de 13 heures à 20 heures, au droit du parking du centre commercial « La Fontaine Saint Martin », dans le cadre de l'organisation des quartiers d'été 2022.

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3,

Vu le Code de la Route, notamment son article R.417-10,

Vu la demande du 23 juin 2022 du service Jeunesse, sport et vie associative,

Vu l'organisation des quartiers d'été 2022, le 31 août 2022 de 13 heures à 20 heures, sur la place du marché du Mail Fabien,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des participants et le bon déroulement de cette manifestation.

ARRETE

ARTICLE 1 : A l'occasion de l'organisation des quartiers d'été 2022 organisé le 31 août 2022 de 13 heures à 20 heures, la circulation et le stationnement automobile sont interdits au droit du parking du centre commercial « La Fontaine Saint Martin », excepté pour les véhicules du service d'incendie et de secours, ainsi que ceux de la Police Nationale.

ARTICLE 2 : Les barrières sont mises à disposition par les Services Techniques la veille et sont installées par les organisateurs de cette manifestation le 31 août 2022.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale et Madame le Commissaire de Police de Plaisir, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le 29 août 2022 .

certifié exécutoire

par publication en ligne le : 29 août 2022 .

Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal délégué
aux Travaux, à la Voirie et à la
Circulation



Isidro DANTAS